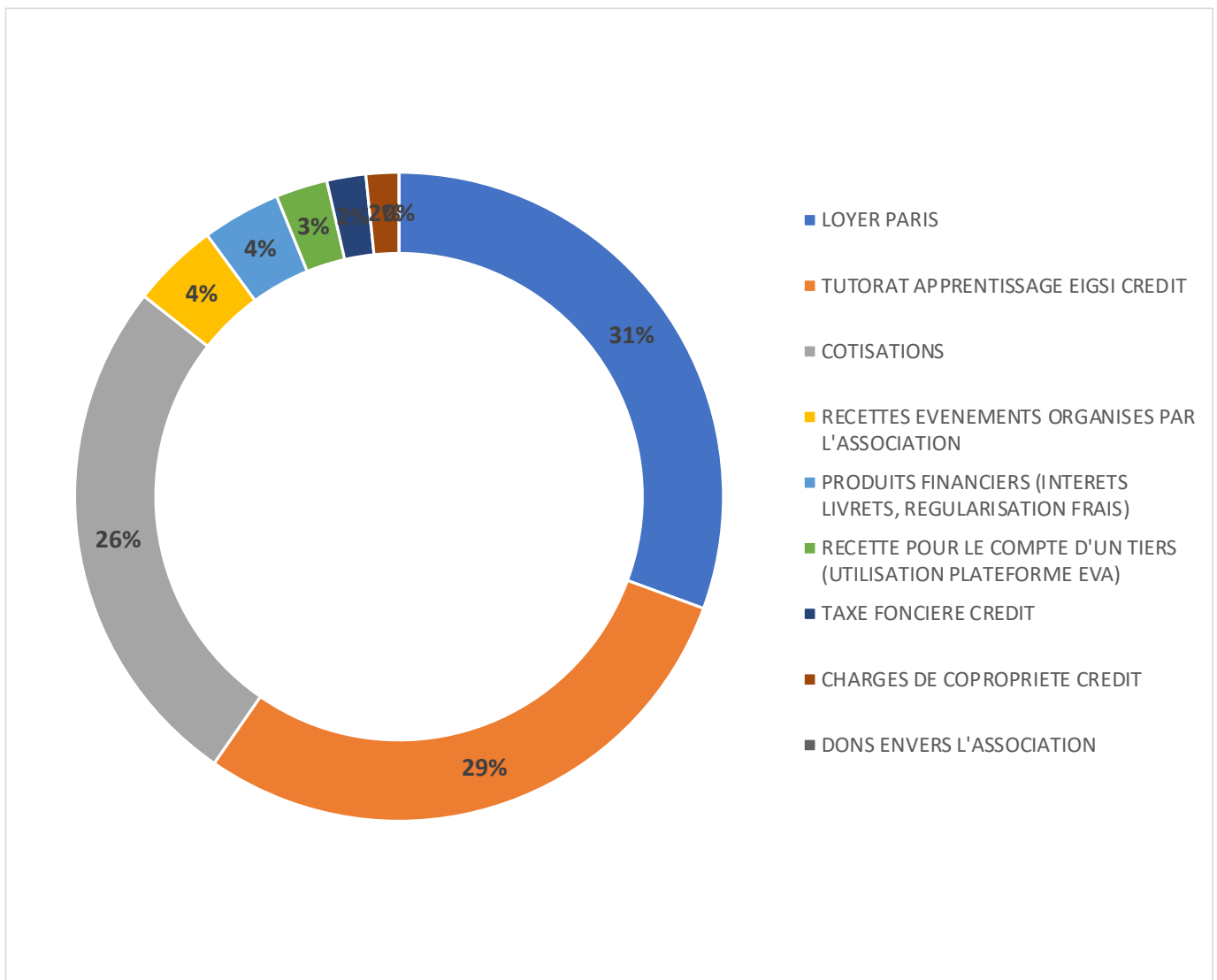


RAPPORT DE TRESORERIE EXERCICE 2024

Rédigé par Adrien MAZERES (Promo 2017), Trésorier

I. Bilan 2024 au 31/12/2024

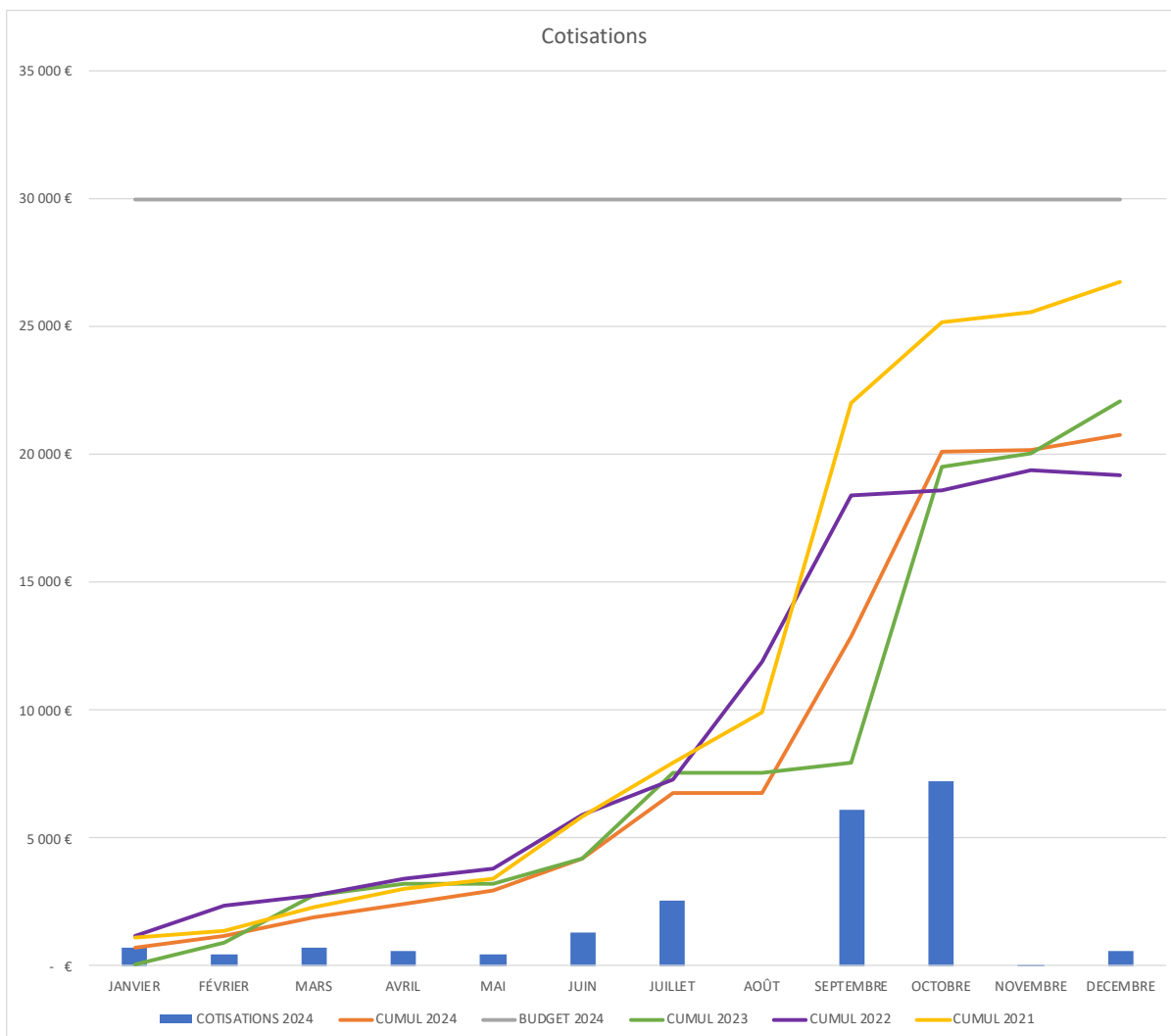
a) Répartition en % des PRODUITS



b) Bilan des cotisations

Encaissements cotisations	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	Vairation N/N-1
COTISATIONS 2024	700 €	480 €	720 €	560 €	480 €	1 280 €	2 560 €	- €	6 100 €	7 220 €	80 €	560 €	
CUMUL 2024	700 €	1 180 €	1 900 €	2 460 €	2 940 €	4 220 €	6 780 €	6 780 €	12 880 €	20 100 €	20 180 €	20 740 €	-6%
BUDGET 2024	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
CUMUL 2023	80 €	940 €	2 760 €	3 220 €	3 220 €	4 180 €	7 540 €	7 540 €	7 940 €	19 540 €	20 080 €	22 060 €	15%
CUMUL 2022	1 180 €	2 340 €	2 740 €	3 420 €	3 840 €	5 940 €	7 320 €	11 880 €	18 380 €	18 620 €	19 420 €	19 180 €	-28%
CUMUL 2021	1 120 €	1 360 €	2 320 €	3 040 €	3 440 €	5 840 €	7 920 €	9 920 €	22 020 €	25 194 €	25 594 €	26 774 €	

Origine	2023	2024	Evolution N/N-1	Evolution N/N-1
PORTAIL INSCRIPTION EIGSI (Apprenants)	34	25	-9	-26%
TUTORAT	10	18	8	80%
A VIE	10	12	2	20%
ANNUELLE	19	17	-2	-11%
TOTAL	73	72	-1	-1%





Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

c) Répartition des PRODUITS par postes budgétaires

Numéro de Poste	PRODUITS	PREVISIONNEL 2024	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	REALISE 2024	ECART	REALISE / BUDGET
1	CHARGES DE COPROPRIETE CREDIT	1 344,00 €	112,00 €	119,77 €	112,00 €	112,00 €	0,00 €	112,00 €	112,00 €	112,00 €	224,00 €	112,00 €	112,00 €	112,00 €	1 351,77 €	7,77 €	101%
2	COTISATIONS	30 000,00 €	700,00 €	480,00 €	720,00 €	560,00 €	480,00 €	1 280,00 €	2 560,00 €	700,00 €	6 100,00 €	7 220,00 €	80,00 €	560,00 €	21 440,00 €	-8 560,00 €	71%
3	DONS ENVERS L'ASSOCIATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N/A
4	LOYER PARIS	25 104,00 €	2 092,00 €	2 261,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	0,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	4 184,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	25 273,00 €	169,00 €	101%
5	PRODUITS FINANCIERS (INTERETS LIVRETS, REGULARISATION FRAIS)	3 234,44 €	3 234,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 234,44 €	0,00 €	100%
6	RECETTES EVENEMENTS ORGANISES PAR L'ASSOCIATION	6 200,00 €	20,00 €	1 270,00 €	1 025,00 €	1 255,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 570,00 €	-2 630,00 €	58%
6.1	JUV + NUV	3 000,00 €	20,00 €	1 270,00 €	1 025,00 €	1 255,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 570,00 €	570,00 €	119%
6.2	AUTRES EVENEMENTS	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-200,00 €	0%
6.3	SOIREE DES CALOTS	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 000,00 €	0%
7	TAXE FONCIERE CREDIT	1 867,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 605,00 €	0,00 €	0,00 €	1 605,00 €	-262,20 €	86%
8	TUTORAT APPRENTISSAGE EIGSI CREDIT	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	100%
9	RECETTE POUR LE COMPTE D'UN TIERS (UTILISATION PLATEFORME EVA)	4 000,00 €	0,00 €	400,00 €	928,00 €	80,00 €	400,00 €	320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 128,00 €	-1 872,00 €	53%
	TOTAL PRODUITS	95 749,64 €	6 158,44 €	4 530,77 €	4 877,00 €	4 099,00 €	880,00 €	3 804,00 €	4 764,00 €	2 904,00 €	10 508,00 €	35 029,00 €	2 284,00 €	2 764,00 €	82 602,21 €	-13 147,43 €	86%

- Le total des produits de l'exercice 2024 s'élève à **82 602,21€**
- Le budget des produits est atteint à hauteur de **86%**.
- Il manque **13 147,43€** de recettes pour atteindre le budget prévisionnel

Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

26 rue François de Vaux de Foletier - 17000 La Rochelle - SIRET 784 361 230 00021

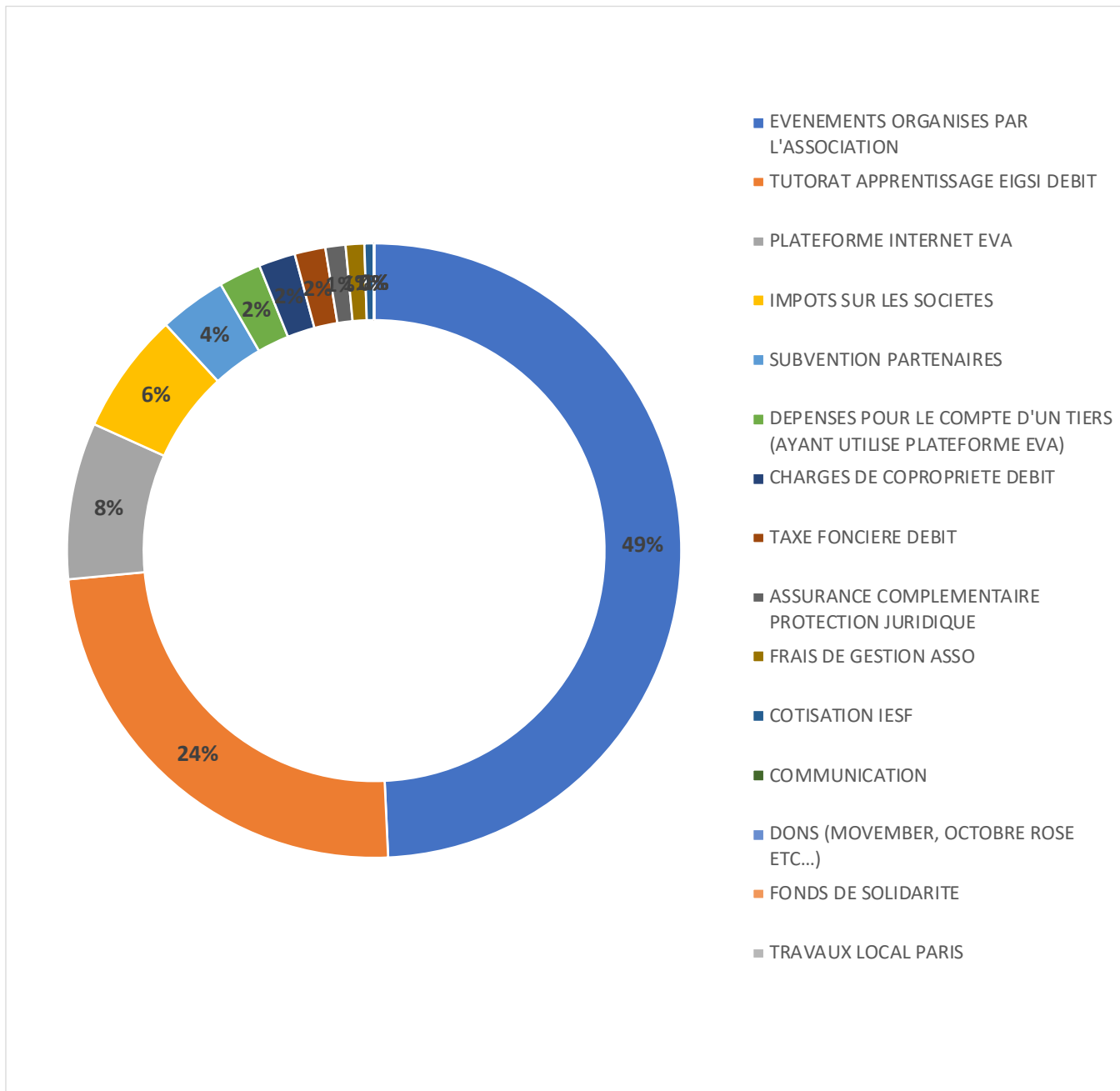
alumnilarochelle@eigsi.fr - www.eigsi-violet.org

d) Commentaires sur les PRODUITS :

- **Poste 1 :** Provision pour charges de copropriétés payées par la locataire du local de Paris. Provision de 112€. Mars 2024 paiement de 7,77€ au titre de la régularisation de l'apurement des charges de l'exercice comptable de copropriété de l'année 2022. A l'AG de copropriété de 2023 est voté la régularisation des charges de l'exercice 2022. L'AG ayant eu lieu en fin d'année 2023 le versement a été fait en 2024.
NB : pour l'exercice de l'association 2025 un versement de 343,04€ est prévu au titre de la régularisation des charges de copropriété de 2023 votée en AG de copro fin 2024. Il est rappelé que contractuellement la locataire rembourse à 100% l'ensemble des charges de copropriété.
- **Poste 2 :** budget des cotisations atteint à 71% de l'objectif prévisionnel. Surestimation du budget. Nous pensions passer d'environ 20k€ comme les années précédentes à 30k€ (+50% soit équivalent de 25 nouvelles cotisations à vie). Cette augmentation n'a pas eu lieu et nous constatons un maintien autour de 20k€. Le nombre de cotisations est stable. Le budget prévisionnel 2025 restera donc autour de 20k€ de recette prévisionnelle pour ce poste comme sur les 3 années passées.
- **Poste 3 :** pas de dons reçus envers l'association
- **Poste 4 :** loyers mensuels de 2204€ perçus à 100%. Le loyer de Mai a été versé au mauvais destinataire donc rattrapé en Septembre. Cette année nous n'avons pas procédé à l'indexation du loyer en Octobre 2024 prévue par le contrat selon les indices officiels applicables (indice coût de la construction) suite à décision du CA. Cela fait suite à une demande de la locataire et notre volonté de continuer à entretenir de bonnes relations avec cette locataire tout à fait responsable qui nous loue le local de la rue La Boétie depuis maintenant 10 ans (1^{er} bail 2014). Le manque à gagner sur une année Octobre 2024 – Octobre 2025 est de 1356€ pour l'association.
A noter que le loyer avait déjà subi des indexations importantes en 2023 (passé de 2092€ à 2204€ +5% et en 2022 (passé de 1923 à 2092€ + 9%).
- **Poste 5 :** intérêts des livrets A et livret B. Le budget est égal au réel car montant exact connu en Janvier 2024 lors de la réalisation du budget 2024
- **Poste 6 :** niveau des recettes atteint à 58% car il n'y a finalement pas eu de recettes pour la soirée des calots dans la mesure où celle-ci a été organisée directement via le BDE sans passer par la plateforme de l'association. Subvention directe (cf. charge dédiée). Ligne supprimée pour budget 2025. Recettes JUV + NUV atteintes au-delà du budget (19 points supérieurs). Pas de recettes pour d'autres événements car pas d'autres événements organisés (exemple EVA running team challenge)

- **Poste 7** : remboursement de la taxe foncière (cf. ligne de charge correspondante) à 100% prise en charge par la locataire conformément au bail. Pas de hausse de la taxe foncière qui avait pourtant été provisionnée après une hausse de 1106€ à 1556 (+ 40%) en 2023.
- **Poste 8** : indemnité tutorat apprentissage versée par l'EIGSI pour les tuteurs Alumni que nous lui fournissons via l'association. Indemnité de 480€ par élève tutoré (possibilité d'avoir plusieurs apprentis par tuteurs) reversée à 100% aux tuteurs. Ce fonctionnement permet également de ramener des non adhérents au contact de l'association et de les faire adhérer à vie car obligation pour être tuteur d'être adhérent à vie de l'association. Convention signée entre l'école et l'association puis formalisation de cet engagement entre l'association et le tuteur via une lettre de mission pour 3 ans. Le suivi est coordonné avec le coordinateur EIGSI de la promotion des apprentis. La convention et les lettres sont signées courant Octobre de l'année N. Les versements des indemnités ont lieu à l'issue de l'année soit en Octobre de l'année N+1 (les années « scolaires » des apprentis s'étendant sur une année civile complète)
NB : le total des recettes est égal au total des dépenses d'un point de vue budgétaire. Et les cotisations déduites sont ajoutés en produit de cotisations.
NB : 5 tuteurs en 2021-2022 (6 tutorés), 22 tuteurs en 2022-2023 (25 tutorés), 42 en 2023-2024 (50 tutorés), 74 en 2024-2025 (91 tutorés)
- **Poste 9** : il s'agit des recettes réalisées en utilisant la billetterie en ligne de l'association pour des événements hors association mais supportés administrativement par l'association. C'est l'association qui collecte les recettes et qui paye les prestataires choisis par les organisateurs réels de l'évènement. Exemple : anniversaires de promotion porté par un Alumni d'une promo et qui passe par l'association pour organiser l'évènement. Cela favorise les initiatives pour ce type d'évènement car nous facilitons les démarches administratives liées aux transferts d'argent. L'association prend également en charge les frais bancaires de plateforme et les intègre dans son budget de fonctionnement. Ainsi les recettes visibles d'un événement sont entièrement disponibles sans être pénalisés des frais plateforme Stripe.
NB : le montant de ces recettes doit être supérieur ou égal au montant des dépenses de la ligne de charges correspondante. S'il y a un petit excédent car les organisateurs n'ont pas tout utilisé, celui-ci est conservé par l'association. A noter que pour cette année un déficit de 76,65€ est à constater. Cela est effectivement dû à l'oubli de la prise en compte d'un remboursement d'un participant pour un billet à hauteur de 80€ dont 3,35€ de frais (1,45€ en recette et 1,45 en remboursement non visibles au niveau de ce poste) qui n'ont pas été déduits du montant total disponible communiqué à l'organisateur.

e) Répartition en % des CHARGES





Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

f) Répartition des CHARGES par postes budgétaires

Numéro de Poste	CHARGES	PREVISIONNEL 2024	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	REALISE 2024	ECART	REALISE / BUDGET
1	ASSURANCE COMPLEMENTAIRE PROTECTION JURIDIQUE	- 1 138,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 048,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 048,80 €	89,70 €	92%
2	CHARGES DE COPROPRIETE DEBIT	- 1 500,00 €	-429,39 €	0,00 €	0,00 €	-357,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-357,07 €	-356,49 €	0,00 €	-409,54 €	-1 909,56 €	-409,56 €	127%
3	COMMUNICATION	- 2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0%
3.1	GOODIES ET COMMUNICATION VISUELLE	- 1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0%
3.2	SUPPORT LOGICIEL	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N/A
3.3	PRESTATION PONCTUELLE	- 1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0%
4	COTISATION IESF	- 500,00 €	-500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-500,00 €	0,00 €	100%
5	DONS (MOVEMBER, OCTOBRE ROSE ETC...)	- 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0%
6	EVENEMENTS ORGANISES PAR L'ASSOCIATION	- 37 750,00 €	171,93 €	-10 143,50 €	-18 841,98 €	-110,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-840,00 €	-8 967,62 €	-75,94 €	-10 000,00 €	-48 787,11 €	-11 037,11 €	129%
6.1	JUV + NUV	- 20 000,00 €	-8,07 €	-8 433,80 €	-18 841,98 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-8 127,62 €	0,00 €	0,00 €	-35 391,47 €	-15 391,47 €	177%
6.2	CONFERENCES (MAITRE DE CONFERENCE EXTERIEUR AUX ALUMNI)	- 1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0%
6.3	PODCAST / INTERVIEW VIDEO / WEBINAR ALUMNI	- 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-110,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-110,00 €	390,00 €	22%
6.4	LOTS A GAGNER (PLACE DE CONCERTS, PARCS ATTRACTION)	- 2 000,00 €	0,00 €	-1 709,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-75,94 €	0,00 €	-1 785,64 €	214,36 €	89%
6.5	ACCUEIL RENTREE NOUVEAUX ETUDIANTS ADHERENTS	- 2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-840,00 €	-840,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 680,00 €	320,00 €	84%	
6.6	AUTRES EVENEMENTS	- 1 000,00 €	180,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180,00 €	1 180,00 €	-18%	
6.7	SOIREE DES CALOTS	- 10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-10 000,00 €	0,00 €	100%	
6.8	COACHING ALUMNI	- 1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 250,00 €	0%
7	FONDS DE SOLIDARITE	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N/A
8	FRAIS DE GESTION ASSO	- 2 060,00 €	-20,02 €	-55,42 €	-61,60 €	-617,68 €	-27,95 €	-21,70 €	-55,65 €	-24,00 €	-25,50 €	-20,70 €	-17,50 €	-22,15 €	-969,87 €	1 090,13 €	47%
8.1	ASSEMBLEE GENERALE	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N/A
8.2	SEMINAIRE RENTREE	- 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0%
8.3	CONSOMMABLE BURAUTIQUE	- 50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €	0%
8.4	ASSURANCE ASSOCIATION	- 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-467,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-467,47 €	-17,47 €	104%
8.5	FRAIS DE DEPLACEMENT	- 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0%
8.6	FRAIS BANCAIRE (SG)	- 200,00 €	-13,77 €	-12,23 €	-13,00 €	-13,00 €	-13,00 €	-13,00 €	-52,75 €	-13,00 €	-13,00 €	-13,00 €	-16,05 €	-13,00 €	-198,80 €	1,20 €	99%
8.7	FRAIS BANCAIRE (PLATEFORME STRIPE)	- 350,00 €	-6,25 €	-43,19 €	-48,60 €	-37,21 €	-14,95 €	-8,70 €	-2,90 €	-11,00 €	-12,50 €	-7,70 €	-1,45 €	-9,15 €	-203,60 €	146,40 €	58%
8.8	COURRIER	- 10,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00 €	-90,00 €	1000%
9	IMPOTS SUR LES SOCIETES	- 6 342,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-6 333,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-6 333,00 €	9,60 €	100%
10	PLATEFORME INTERNET EVA	- 8 260,00 €	-8 160,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-8 160,00 €	100,00 €	99%
10.1	PLATEFORME	- 5 244,00 €	-4 692,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-4 692,00 €	552,00 €	89%
10.2	APPLICATION MOBILE	- 2 916,00 €	-3 468,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 468,00 €	-552,00 €	119%
10.3	STORE APPLICATION MOBILE	- 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	0%
11	SUBVENTION PARTENAIRES	- 4 400,00 €	0,00 €	-3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 500,00 €	900,00 €	80%
11.1	CONVENTION BDE	- 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	0%
11.2	SUBVENTION PROJETS ETUDIANTS	- 1 000,00 €	0,00 €	-500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-500,00 €	500,00 €	50%
11.3	SUBVENTION PROJETS ALUMNI	- 3 000,00 €	0,00 €	-3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 000,00 €	0,00 €	100%
12	TAXE FONCIERE DEBIT	- 2 053,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 605,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 605,00 €	448,70 €	78%
13	TRAVAUX LOCAL PARIS	- 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0%
14	TUTORAT APPRENTISSAGE EIGSI DEBIT	- 24 480,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-480,00 €	-23 520,00 €	0,00 €	0,00 €	-24 000,00 €	480,00 €	98%
15	DEPENSES POUR LE COMPTE D'UN TIERS (AYANT UTILISE PLATEFORME EVA)	- 4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 204,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 204,65 €	1 795,35 €	55%
	TOTAL CHARGES	- 95 484,80 €	- 8 937,48 €	- 13 698,92 €	- 18 903,58 €	- 8 466,55 €	- 7,95 €	- 2 226,35 €	- 55,65 €	- 24,00 €	- 1 702,57 €	- 34 469,81 €	- 93,44 €	- 10 431,69 €	- 99 017,99 €	- 3 533,19 €	104%

- Le total des charges de l'exercice 2024 s'élève à – 99 017,99€
- Le budget des charges est dépassé de 4 points les dépenses ayant été supérieures de 3 533,19€.

Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

26 rue François de Vaux de Foletier - 17000 La Rochelle - SIRET 784 361 230 00021

alumnilarochelle@eigsi.fr - www.eigsi-violet.org

g) Commentaires sur les CHARGES :

- **Poste 1 :** assurance protection juridique pour l'association et l'ensemble des adhérents. Permet de bénéficier d'un accompagnement professionnel pour toute situation de ce type.
- **Poste 2 :** Provision pour charges de copropriétés payées par la locataire du local de Paris. Provision de 112€. Mars 2024 paiement de 7,77€ au titre de la régularisation de l'apurement des charges de l'exercice comptable de copropriété de l'année 2022. A l'AG de copropriété de 2023 est voté la régularisation des charges de l'exercice 2022. L'AG de ayant eu lieu en fin d'année 2023 le versement a été fait en 2024.
NB : pour l'exercice de l'association 2025 un versement de 343,04€ est prévu au titre de la régularisation des charges de copropriété de 2023 votés en AG de copro fin 2024. Il est rappelé que contractuellement la locataire rembourse à 100% l'ensemble des charges de copropriété.
- **Poste 3 :** pas de dépenses en communication sur l'exercice 2024. La refonte de l'identité visuelle de l'association actée en CA (logo + charte graphique sera passée sur exercice 2025)
- **Poste 4 :** cotisation Ingénieurs et Scientifiques de France dont l'association est membre.
- **Poste 5 :** pas de dons effectués cette année.
- **Poste 6.1 :** dépassement du budget JUV + NUV car versement d'acompte en 2024 pour la JUV + NUV 2025 pour un montant de 8 127,62€. Ce qui ramènerait le total des charges pour cet événement à 27 263,85 sur l'exercice. Les dépenses sont donc supérieures de 7 263,85€ par rapport au budget. Compensé par 3 570€ de recettes, l'atterrissage est un déficit de 3 693,85€ pour l'édition 2024. Ce dépassement était acceptable dans la mesure où d'autres postes à hauteur équivalente ne seraient pas utilisés au cours de l'année.
NB : d'un point de vue budgétaire si l'on veut que l'événement soit à 0€ le total des dépenses admissibles est la subvention de 20k€ + les recettes de la billetterie. Il faut donc dissocier la ligne de 20k€ de subvention initiale et ajouter une ligne complémentaire de dépense JUV+NUV correspondant aux recettes au budget. Cela sera pris en compte pour le budget 2025.
- **Poste 6.2 :** non utilisé
- **Poste 6.3 :** abonnement plateforme Ausha pour la diffusion en ligne du podcast Calotés (dont Ausha, Deezer, Spotify)



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

- **Poste 6.4** : jeu concours/tombola de la nouvelle année. 3 smart box (week end 280€, sport d'aventure 280€, table étoilée 150€), 5 cartes cadeaux (fnac spectacle 100€), 10 cartes cadeaux multi enseignes Illicado 50€.
- **Poste 6.5** : cocktail d'accueil des nouveaux apprenants adhérents. Tous les ans en Octobre à la brasserie de l'aquarium de la rochelle formule cocktail dinatoire.
- **Poste 6.6** : remboursement d'un trop payé (double paiement) en Décembre 2023 pour le challenge EVA Running Team de 2023 (d'où le montant positif). Pas d'autres événements organisés.
- **Poste 6.7** : ligne budgétaire dédiée à la fierté d'appartenance liée à la tradition des calots. Ventilée cette année à la suite de la décision du CA à hauteur de 6000€ pour la soirée des calots et 4000€ pour le bal de fin d'année.
- **Poste 6.8** : non utilisé cette année. Prise en charge à hauteur 75€ dans la limite du budget disponible d'une séance avec un coach professionnel certifié (via des coach Alumni) à 100€. Processus lancé mais communiquer davantage pour le rendre opérationnel.
- **Poste 7** : fonds de solidarité non budgété sur exercice 2024 car non utilisé sur exercice 2023. Modalités liées à l'utilisation de ce fonds non encore définies à ce jour.
- **Poste 8.1** : pas de frais d'AG en 2024
- **Poste 8.2** : pas de séminaire de rentrée effectué
- **Poste 8.3** : pas de dépense de consommables
- **Poste 8.4** : assurance responsabilité civile classique pour couvrir association et adhérents lors des événements + assurance habitation propriétaire non occupant local de Paris.
- **Poste 8.5** : pas de frais de déplacements engagés
- **Poste 8.6** : frais bancaires dont carte bancaire trésorier
- **Poste 8.7** : frais de plateforme lors des paiements sur la billetterie en ligne. 100% des frais des transactions sont imputés à ce poste de dépense.
- **Poste 8.8** : poste utilisé pour ventiler une gerbe de fleurs pour les obsèques de Jean Claude Chopin. Une ligne devra être ajoutée au budget pour ce type de dépenses.

- **Poste 9** : impôt sur les sociétés (collectivités publiques ou privées agissant sans but lucratif)
- **Poste 10.1 & 10.2** : erreur dans la ventilation initiale du budget mais montant total conforme. 8160€ pour exercice 2024 (comme pour 2023 et idem pour 2025)
- **Poste 10.3** : frais Apple store non utilisé sur 2024 car frais payés en Janvier 2025 pour 100€
- **Poste 11.1** : convention BDE non utilisé sur 2024 car facture payée en Janvier 2025 pour 145€
- **Poste 11.2** : subvention de projets Apprenants. Appel à projet en Septembre-Décembre de l'année N. Réunion collégiale des membres du CA en Janvier de l'année N+1 sur les projets retenus et les montants alloués. Signature convention et versement de la subvention en Janvier de l'année N+1. Convention active jusqu'au 31/12 de l'année N+1. Obligation d'être rattaché à une association de l'école.
- **Poste 11.3** : subvention de projets Alumni. Appel à projet en Septembre-Décembre de l'année N. Réunion collégiale des membres du CA en Janvier de l'année N+1 sur les projets retenus et les montants alloués. Signature convention et versement de la subvention en Janvier de l'année N+1. Convention active jusqu'au 31/12 de l'année N+1. Obligation d'avoir une structure juridique et d'être adhérent à vie de l'association.
- **Poste 12** : taxe foncière local Paris payée aux impôts. (Cf. ligne de produit correspondante) A 100% prise en charge par la locataire conformément au bail. Pas de hausse de la taxe foncière qui avait pourtant été provisionnée après une hausse de 1106€ à 1556 + 40% en 2023.
- **Poste 13** : Pas de charges de travaux de copropriété.
- **Poste 14** : versement indemnités des tuteurs apprentis (cf. ligne de produit correspondante). Est égal à la ligne de crédit correspondante.
- **Poste 15** : dépenses pour le compte d'un tiers ayant utilisé la billetterie en ligne de l'association (cf. ligne de produit correspondante)



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

h) Résultat au 31/12/2024

BILAN BUDGET GLOBAL FONCTIONNEMENT	PREVISIONNEL 2024	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	REALISE 2024	ECART	REALISE / BUDGET
DEFICIT/EXCEDENT	264,84 €	-2 779,04 €	-9 168,15 €	-14 026,58 €	-4 367,55 €	872,05 €	1 577,65 €	4 708,35 €	2 880,00 €	8 805,43 €	559,19 €	2 190,56 €	-7 667,69 €	-16 415,78 €	-16 680,62 €	-6298%
INVESTISSEMENT LOCAL COWORKING LA ROCHELLE	-30 000 €	-20 000 €	-10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-30 000 €		
BILAN BUDGET AVEC INVESTISSEMENT	PREVISIONNEL 2024	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	REALISE 2024	ECART	REALISE / BUDGET
DEFICIT/EXCEDENT	-29 735,16 €	-22 779,04 €	-19 168,15 €	-14 026,58 €	-4 367,55 €	872,05 €	1 577,65 €	4 708,35 €	2 880,00 €	8 805,43 €	559,19 €	2 190,56 €	-7 667,69 €	-46 415,78 €	-16 680,62 €	-56%

- **Le déficit de l'exercice 2024 de fonctionnement s'élève à : - 16 415,78€**
- **Investissement de 30 000€ dans un local de coworking à la Rochelle.**

Le WorkingShare (<https://workingshare.org/>) situé 15 rue Alfred Kastler et 17 rue Isaac Newton à la Rochelle.

L'association est devenue membre coopérateur de la Société coopérative (SCOP) La Rochelle Coworking (1 coopérateur = 1 voix = 1 part sociale). Investissement sous la forme d'un prêt de 30 000€ sur un compte courant d'associé remboursé à échéance dans 15 ans soit en 2039. Pas de rémunération associée. Risque de perte en capital si faillite de la SCOP. Ce prêt a permis l'acquisition immobilière par la SCOP du local du 15 rue Alfred Kastler. L'association bénéficie d'avantages associés à cette convention (accès à prix préférentiel, salles de réunion etc...).

- **Le déficit global de l'exercice 2024 s'élève à - 46 415,78€.**

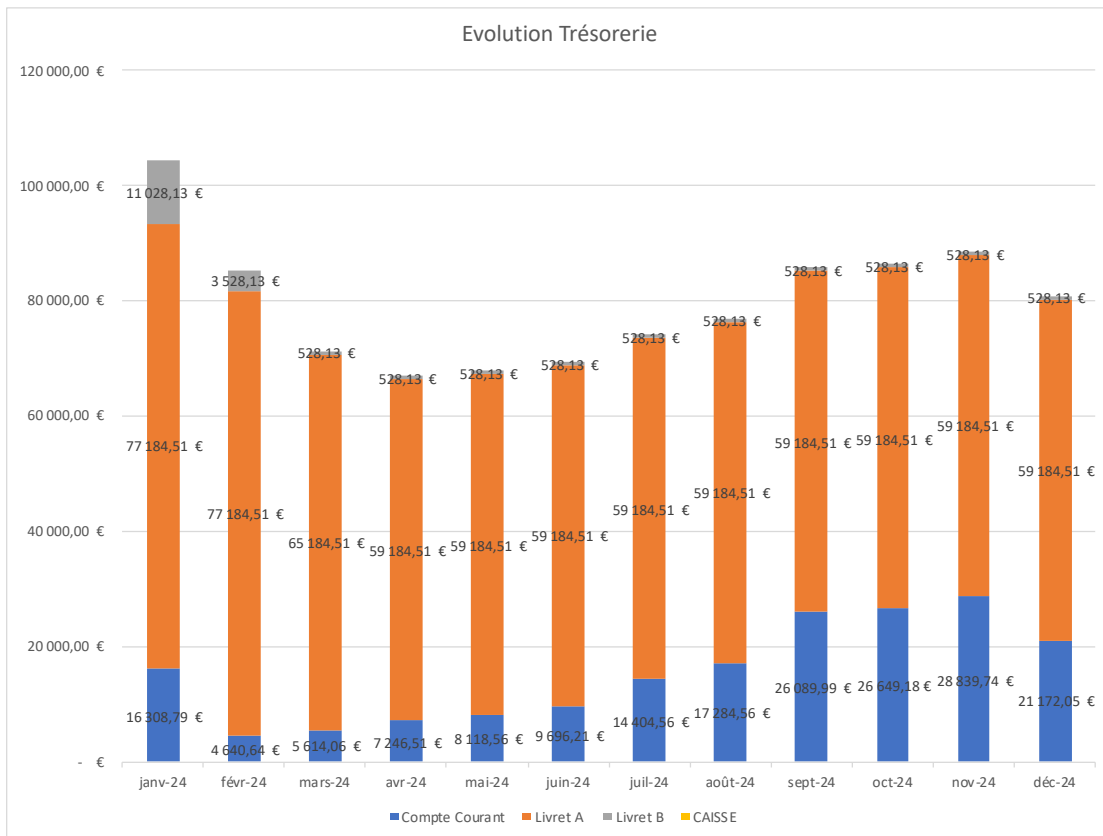
Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

26 rue François de Vaux de Foletier - 17000 La Rochelle - SIRET 784 361 230 00021

alumnilarochelle@eigsi.fr - www.eigsi-violet.org

i) Solde des comptes au 31/12/2024

Synthèse comptes	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	TOTAL MOUVEMENT CUMULE EXERCICE 2024	Variation trésorerie exercice
Compte Courant	12 322,27 €	16 308,79 €	4 640,64 €	5 614,06 €	7 246,51 €	8 118,56 €	9 696,21 €	14 404,56 €	17 284,56 €	26 089,99 €	26 649,18 €	28 839,74 €	21 172,05 €		
Livret A	74 998,30 €	77 184,51 €	77 184,51 €	65 184,51 €	59 184,51 €	59 184,51 €	59 184,51 €	59 184,51 €	59 184,51 €	59 184,51 €	59 184,51 €	59 184,51 €	59 184,51 €		
Livret B	39 979,90 €	11 028,13 €	3 528,13 €	528,13 €	528,13 €	528,13 €	528,13 €	528,13 €	528,13 €	528,13 €	528,13 €	528,13 €	528,13 €		
CAISSE															
TOTAL TRESORERIE	127 300,47 €	104 521,43 €	85 353,28 €	71 326,70 €	66 959,15 €	67 831,20 €	69 408,85 €	74 117,20 €	76 997,20 €	85 802,63 €	86 361,82 €	88 552,38 €	80 884,69 €		-36%
EVOLUTION TRESORERIE MOIS N/N-1		- 22 779,04 €	- 19 168,15 €	- 14 026,58 €	- 4 367,55 €	872,05 €	1 577,65 €	4 708,35 €	2 880,00 €	8 805,43 €	559,19 €	2 190,56 €	- 7 667,69 €		46 415,78 €



- **Le solde de trésorerie s'établit au 31/12/2024 à : 80 884,69€**

j) Conclusion du bilan au 31/12/2024

L'exercice 2024 est en déficit y compris hors investissement.

Les dépenses ont été supérieures de 3 533,19€.

Les recettes ont été inférieures de 13 147,43€.

Sur les - 16 415,78€ de déficit de fonctionnement, 8 127,62€ sont imputables à des versements d'acomptes pour la JUV + NUV 2025 non provisionnés et qui sont donc théoriquement attribuables au budget 2025.

Ceci ramènerait donc le déficit 2024 de fonctionnement à 8 288,16€.

Ce déficit aurait donc pu être couvert par l'équivalent de 21 cotisations à vie sur les 25 espérées.

Le budget 2025 tiendra compte d'une stagnation des cotisations à 20k€.

Il est rappelé que les réserves de trésorerie de l'association de 80 884,69€ sont importantes.

Les charges de fonctionnement réelles de l'association qu'elle doit supporter sont de 14 193,23€ (assurance, taxe foncière, charges de copropriété, frais divers, plateforme).

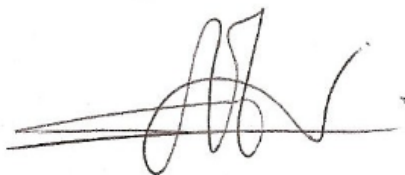
La trésorerie actuelle permet de couvrir 5 ans de charges réelles de fonctionnement en l'absence totale de revenus (cotisations et loyers du local de Paris).

Il est rappelé que le local de Paris de 46m rue La Boétie, 8^{ème} a été estimé en 2020 à environ 425 000€

Fait à La Rochelle

Le 16/02/2025

Adrien MAZERES, Trésorier

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Adrien Mazerès', written over a horizontal line.